



BUDGET PRIMITIF 2024

Présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la Commune www.mairie-ris-orangis.fr

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

I - Éléments de contexte :

Les principales mesures prévues par le projet de Loi de Finances 2024, le contexte International, national et local ont été détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires 2024, disponible sur le site internet de la commune de Ris-Orangis après son adoption.

Comme les années précédentes, ce budget ne prend pas en compte la reprise des résultats antérieurs. Aussi, un budget supplémentaire sera nécessaire après le vote du compte administratif de 2022.

II - Priorités du budget 2024 :

Tout comme en 2023, il s'agira de maintenir en 2024 un niveau d'investissement adapté aux capacités financières de la commune pour ne pas pénaliser nos concitoyens.

Après deux exercices durant lesquels, l'inflation a bouleversé les équilibres budgétaires en réduisant fortement nos capacités d'autofinancement, le budget 2024 reste soumis à cette pression inflationniste. Néanmoins, des mesures de gestion et de régulation permettent de produire un budget ambitieux pour répondre aux enjeux de notre ville.

Nous poursuivons le programme municipal de ce mandat en accord avec nos engagements de justice sociale et de transition écologique, à travers notamment la rénovation des équipements publics existants, et à la construction des nouveaux projets pour préparer l'avenir de nos concitoyens.

A l'instar des budgets précédents, nous réaffirmons nos principaux engagements et nos priorités pour ce budget 2024 :

- ✓ Maintenir un haut niveau de service public,
- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité (pour rappel : zéro hausse des taux de la fiscalité locale depuis 2010),
- ✓ Garantir un soutien financier aux acteurs associatifs,
- ✓ Maintenir le cap sur les projets permettant une bifurcation écologique
- ✓ Maîtriser et contenir l'évolution de nos coûts de fonctionnement tout en garantissant un service public de qualité.

RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

➤ Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement, sont en augmentation de + 1,03% par rapport au Budget Primitif 2023, s'établissent à **41 400 134,00 €**.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des recettes de fonctionnement de 2024 par rapport au Budget Primitif 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution en €	Variation %
013	Atténuations de charges	309 000,00 €	352 516,00 €	43 516,00 €	14,08%
70	Ventes de produits fabriqués - Prestations de services	2 707 926,00 €	2 609 459,98 €	- 98 466,02 €	-3,64%
73	Impôts et taxes	7 970 986,00 €	8 093 421,00 €	122 435,00 €	1,54%
731	Fiscalité locale	20 850 477,00 €	21 592 600,00 €	742 123,00 €	3,56%
74	Dotations, subventions et participations	8 008 725,00 €	8 066 129,00 €	57 404,00 €	0,72%
75	Autres produits de gestion courante	566 344,00 €	200 089,00 €	- 366 255,00 €	-64,67%
Total des recettes de gestion courante		40 413 458,00 €	40 914 214,98 €	500 756,98 €	1,24%
76	Produits financiers	7 900,00 €	7 200,00 €	- 700,00 €	-8,86%
77	Produits exceptionnels	60 000,00 €	50 489,00 €	- 9 511,00 €	-15,85%
78	Reprise sur amortissements et provisions	81 408,00 €	15 512,02 €	- 65 895,98 €	100,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		40 562 766,00 €	40 987 416,00 €	424 650,00 €	1,05%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	413 288,00 €	412 718,00 €	- 570,00 €	-0,14%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		413 288,00 €	412 718,00 €	- 570,00 €	-0,14%
Total général des recettes de fonctionnement		40 976 054,00 €	41 400 134,00 €	424 080,00 €	1,03%

La fiscalité :

Le produit de la fiscalité directe (compensation de la taxe d'habitation et des taxes foncières) est évalué à 18,15 M€. (Hors effet du coefficient correcteur pour garantir le maintien du produit de TH). La fiscalité des ménages sera maîtrisée et ne subira pas de hausse de taux. Nos taux communaux sur la taxe foncière restent inchangés depuis 2010.

Les dotations de l'Etat :

Les dotations constituent l'essentiel des concours financiers pour notre commune :

- La dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) dont la prévision s'établit à 3 114 000,00 € soit une baisse de - 0,30 % soit -9 488,00 € par rapport à celle de 2023.
- La dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) dont la prévision s'établit à 1 293 451,00 € soit une augmentation de + 6,54 % soit + 79 451 € par rapport à celle de 2023.
- Le fonds de Solidarité Région Ile de France (F.S.R.I.F) dont la prévision s'établit à 1 224 435,00 € soit une augmentation de + 6,75 % soit + 77 435,00 € par rapport à celle de 2023.
- Le Fonds de Péréquation des Ressources communales et Intercommunales (FPIC) dont la prévision s'établit à 384 000,00 € en augmentation de + 13,27 % soit + 45 000,00 € par rapport à celle de 2023.

D'autres recettes de ce chapitre :

- Les recettes du marché alimentaire dont la prévision s'établit à 320 500,00 € en diminution de - 1,39% soit - 4 500,00 € par rapport à celles de 2023.
- Les taxes additionnelles aux droits de mutation dont la prévision s'établit à 800 000,00 € en diminution de - 27,27% soit - 300 000,00 € par rapport à celle de 2023.

Les participations de l'Intercommunalité :

Une ressource nous est attribuée par la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart dont la ville est membre.

- L'attribution de Compensation (A.C.) : son montant a été fixé à 6 484 986,00 € € identique par rapport à 2023.

Le produit des services :

Les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services à la population délivrés par la commune (restaurant scolaire, Centre de loisirs, Celes remboursement de frais, redevances du domaine public...) s'établissent à 2 609 460 € soit une diminution de - 3.64 % soit - 98 466,00 € par rapport à 2023.

Les autres produits de gestion courante :

Ces recettes sont constituées par les revenus des immeubles (logements de gardiens, enseignants, associations), par des produits divers de gestion courante, (mises en fourrières de véhicules, charges des logements de gardiens) s'établissent à 200 089,00 € soit une diminution de - 64,67% soit - 366 255,00 € par rapport à 2023 due en partie à des cessions de logements d'enseignants.

Les autres recettes :

Elles sont constituées essentiellement des participations que nous recevons dans le cadre de nos politiques contractuelles avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), l'Etat (Emplois aidés), la Région et le Département. En diminution de - 0,08 %, ces recettes s'établissent en prévision à 3 628 678,00 €.

➤ Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le budget étant par définition équilibré, les dépenses de fonctionnement évoluent également en augmentation et s'établissent à **41 400 134,00 €**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution en €	Variation %
011	Charges à caractère Général	10 908 269,00 €	10 067 124,00 €	- 841 145,00 €	-7,71%
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 725 000,00 €	25 950 000,00 €	225 000,00 €	0,87%
014	Atténuations de produits	245 000,00 €	252 000,00 €	7 000,00 €	100,00%
65	Autres Charges de gestion courante	2 364 377,00 €	2 398 231,00 €	33 854,00 €	1,43%
Total des dépenses de gestion courante		39 242 646,00 €	38 667 355,00 €	- 575 291,00 €	-1,47%
66	Charges financières	748 962,00 €	994 176,00 €	245 214,00 €	32,74%
67	Charges spécifiques	22 000,00 €	22 000,00 €	- €	0,00%
68	Dotations aux provisions, dépréciations	115 023,00 €	102 721,00 €	- 12 302,00 €	-10,70%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		40 128 631,00 €	39 786 252,00 €	- 342 379,00 €	-0,85%
023	Virement à la section d'investissement	139 645,00 €	988 565,00 €	848 920,00 €	607,91%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	707 778,00 €	625 317,00 €	- 82 461,00 €	-11,65%
Total général des dépenses d'ordre de fonctionnement		847 423,00 €	1 613 882,00 €	766 459,00 €	90,45%
Total général des dépenses de fonctionnement		40 976 054,00 €	41 400 134,00 €	424 080,00 €	1,03%

Les charges de personnel :

Les charges de personnel sont en hausse du fait, notamment de nombreuses décisions en faveur des agents des collectivités locales. La masse salariale de la Ville s'élève au BP 2024 à 25,95M€ soit une progression de + 0,87% par rapport au BP 2023.

Cette hausse intègre :

- La revalorisation de 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette disposition représente 247 087 € en sus sur le budget 2024.
- L'augmentation du smic horaire de 1,13% a un impact de 26 668 €.
- La refonte de la géographie prioritaire, qui définit les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en 2024 entraîne le versement d'une prime NBI pour les agents travaillant au sein de ces quartiers soit + 73 182 €.
- Les élections professionnelles européennes nécessitant du personnel communal soit + 29 000 €.
- La prise en charge des abonnements transport revue à la hausse afin de contrer la hausse des coûts liés au transport et favoriser les déplacements en transports collectifs. Le taux de prise en charge minimum des abonnements de transports est passé de 50% à 75% au 1^{er} septembre 2023 avec un impact sur 2024.
- Les taux de cotisations patronales concernant les accidents de travail des contractuels qui évoluent de + 1% passant de 1,65% à 2,65%.
- L'augmentation du taux de la cotisation d'assurance maladie applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux passe à 8,8%.
- Le glissement vieillesse technicité « GVT » qui correspond à la variation de la masse salariale à effectifs constants soit :
 - Les avancements d'échelons pour 184 993 €,
 - Les avancements de grades et les changements de cadres d'emplois pour 20 000€,
 - L'augmentation de la prime semestrielle basé sur le point d'indice pour 39 700 €,

- Le delta entre les départs et les arrivées ainsi que le personnel de renfort et de remplacement, personnel saisonnier etc. ...

Le GVT représente environ 37,47% de l'augmentation totale.

Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante :

Le chapitre des charges à caractère général recense les crédits d'interventions des services pour décliner les différentes actions municipales en faveur de nos concitoyens. Il regroupe les dépenses les plus générales et diverses du fonctionnement courant de la Ville. Il représente le deuxième poste de dépenses le plus important après la masse salariale.

Les charges à caractère général sont en diminution de -7,71% soit une baisse de - 841 145,00 € par rapport au Budget Primitif 2023 et qui se composent principalement :

- des combustibles ;
- du carburant ;
- de l'alimentation ;
- des contrats de prestations de services ;
- de la maintenance et des locations diverses ;
- de l'entretien et réparation des biens meubles et immeubles ;
- des annonces et insertions ;
- des frais de nettoyages dans les bâtiments ;
- des assurances ;
- d'achat de matériaux pour l'entretien des bâtiments publics fait en régie ;
- des frais téléphoniques ;
- des frais l'affranchissement.

Certaines dépenses sont liées à des contrats qui restent incompressibles.

Au sein de ce chapitre figure les dépenses directes liées aux fluides représentant 1,85 M€ soit 18,4% des charges à caractère général. Ces dépenses qui avaient augmentées fortement en 2023 sont en baisse sur 2024 grâce aux mesures d'économies d'énergies : réduction des consommations et des températures, écogestes, rénovations des bâtiments...ainsi qu'à une baisse probable du coût du gaz de l'ordre de 20% par rapport à 2023.

Par ailleurs, d'autres postes sont en forte hausse sur ce chapitre :

- Les dépenses alimentaires bien supérieure à l'inflation mais cette hausse reste contenue grâce à l'adhésion au groupement de commande de notre agglomération GPS. Le nouveau marché alimentaire devrait augmenter de + 250 000 € avec une montée en gamme de la qualité des denrées alimentaires (+ de bio et produits labellisés).
- Les dépenses d'assurance + 60 000 € avec un nouveau contrat de la flotte automobile et des bâtiments communaux.
- Les transports scolaires en hausse de 12% au regard de l'inflation sur ces prestations.

Les autres charges de gestion intègrent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS ainsi que les contingents obligatoires.

Les autres charges :

Chapitre 014 « atténuations de produits » intègre la contribution de la ville depuis 2022 et 2023 (22 000€) à la contribution du FPIC avec une recette en fonctionnement de 339 000 €.

Les charges financières :

Le chapitre des frais financiers intègre la totalité des charges (services bancaires et intérêts) réglées au titre des emprunts, de la trésorerie et de la gestion de la dette.

Enfin, il faut rappeler que notre ratio sur les frais financiers est inférieur de 20% par rapport aux communes de même strate soit une économie de 200 000 € / an au regard de l'évolution des taux.

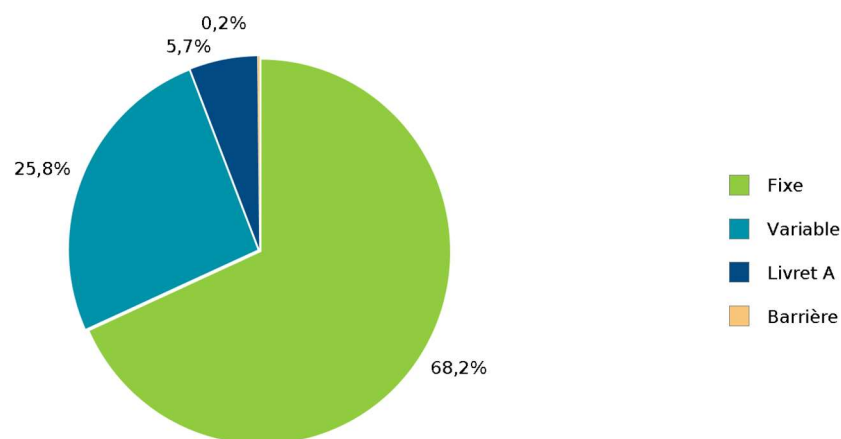
➤ Les intérêts de la dette :

Les intérêts de la dette sont en augmentation de + 32,74% soit + 245 214 € par rapport au budget primitif 2023. La hausse est principalement due d'une part à l'augmentation des taux d'intérêts des emprunts souscrits à taux variables, lesquels voient leurs indices augmenter et d'autre part aux taux plus élevés des nouveaux financements souscrits par la ville.

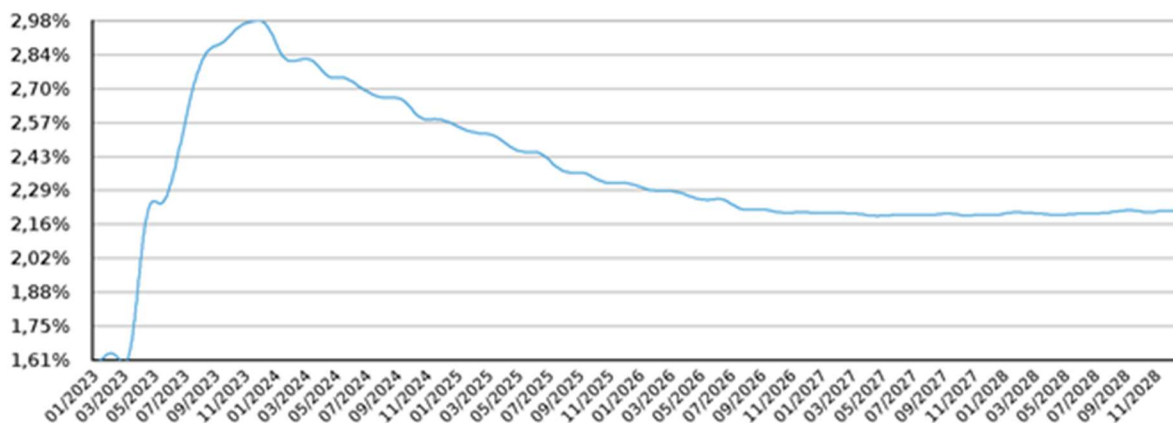
➤ Répartition de la dette par type de taux :

La répartition de la dette est de :

- **68,20 % en taux fixe**
- **31.80 % en taux variables.**



Evolution annuelle du taux moyen avec dérivés (en %)



La dotation aux amortissements :

Source de financement pour la section d'investissement, cette dotation est en baisse de - 11,65% par rapport au Budget Primitif 2023 soit - 82 461,00 €.

Virement de la section de fonctionnement :

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement. Notre autofinancement sur l'exercice 2024 est en augmentation. Une épargne de 988 565,00 € a pu être dégagée et constituera une source de financement pour la section d'investissement. A ce virement, il faut ajouter les dotations aux amortissements permettant de renouveler les investissements à hauteur de 625 317 € soit un autofinancement total de 1 613 882,00 €.

2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'établit à **13 553 584,00 €** en recettes comme en dépenses.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

➤ Les recettes d'Investissement :

Les recettes ressources proviennent :

- du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA, soit 657 300,00 €.
- du versement au titre de la taxe d'aménagement, soit 390 000,00 €.

- des subventions de l'Etat, Régions et Département soit 2 500 000,00 €.
- des amendes de police, soit 100 000,00 €.
- d'un autofinancement de 988 565,00 €.
- du produit des cessions d'immobilisations, soit 2 300 000,00 €.
- d'une ligne d'emprunt à 6 000 000,00 € permettant de financer les dépenses d'investissement.

Les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement inscrites au Budget Primitif 2024 d'un montant de 2 500 000,00 € ont été sollicitées principalement sur les opérations suivantes :

- Du Fonds Verts pour la rénovation énergétique du Groupe Scolaire Ferme du Temple pour 451 830,00 € ;
- Une subvention de 873 600,00€ pour le projet de CTM sur une friche industrielle notamment dans le cadre du fonds friches du dispositif Fonds Verts de l'Etat.
- 78 770,00 € de financement de la Région et de l'Etat pour des caméras de vidéoprotection ;
- Des demandes de subventions sollicitées auprès du Département et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 323 447,00 € pour l'opération de création d'une cour Oasis à l'école Orangis.
- 140 951,00€ de subventions sollicitées pour la construction de cours de tennis.
- 131 091,00€ de subvention obtenue par l'Agence Nationale du Sport pour l'opération de construction du City Stade + Hub sports sur le plateau sportif Camus.

Les autres recettes d'investissement :

Les dotations et fonds propres comprennent le montant du FCTVA pour 657 300,00€, dotation qui est fonction du niveau d'investissement de l'année précédente. Le reste provient des taxes d'aménagement du fait des projets de construction sur la Ville. Ainsi la prévision de ces taxes est de 390 000,00 €.

Enfin, les cessions immobilières sont inscrites directement en investissement. Ainsi nous retrouvons une inscription de 2 300 000,00 € correspondant à la vente de biens immobiliers (d'un immeuble anciens logements des instituteurs à la Ferme du Temple, d'une parcelle située sur la zone du Héron Cendré et des locaux libérés par Planète Sciences, place Jacques Brel).

➤ Les dépenses d'Investissement :

L'exercice 2024 permet de mettre en œuvre un haut niveau d'investissement pour la commune.

Les dépenses d'investissement à savoir les travaux, les études et les acquisitions seront de 8,3M€ auxquels il faut ajouter 412 718,00€ de travaux en régie soit un total de 8,7 M€ répartis entre les principales opérations majeures et les projets d'investissement de proximité.

DECOMPOSITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Bâtiments, Voiries, sports, Espaces verts/ hors opération	Dépenses BP 2024
Travaux divers pour le secteur Scolaire	207 000 €
Travaux divers pour le secteur Sports	270 060 €
Marché d'approvisionnement	30 600 €
Autres bâtiments communaux	228 980 €
Travaux des voiries Avenue de la Passerelle -TZEN 4-Création chemin cyclable	411 800 €
Diverses études	10 505 €
Espaces verts (Plan 1000 arbres + jardinières+ études pour projet extension jardins familiaux)	156 201 €
Etudes d'aménagement (Moulin à Vent et Terres Saint Lazare)	69 000 €
Travaux aménagement Maison du Passeur	130 000 €
Cimetière - Mise aux normes jardins des souvenirs et aggrandissement du colombarium	30 510 €
Travaux de chauffage et VMC crèche Menthe et Grenadine	139 200 €
Mise aux normes et entretien des bâtiments communaux (différentes lignes de provisions CTM)	394 000 €
Vidéosurveillance / sécurité	302 890 €
Construction de courts de tennis - Complexe Gymnase Dojo Rouge	240 000 €
Plateau Sportif face au gymnase Camus (construction City Stade+hub sport)	355 000 €
Sous-Total	2 975 746 €
Divers matériels	Dépenses BP 2024
Matériel des Services techniques	63 720 €
Véhicules/bornes électriques	467 000 €
Informatique dont réseaux écoles	357 839 €
Matériel des Services	487 243 €
Sous-Total	1 375 802 €
Opérations	Dépenses BP 2024
Construction d'un nouveau CTM	190 000 €
Etude pour la création d'une voie jardin	35 000 €
Construction du RAM2	150 000 €
Démolition et reconstruction Halle de Tennis	53 000 €
Réhabilitation du gymnase Camus	50 000 €
Axe Seine : Renaturation	479 560 €
Aménagement du Parc de la Theuillerie	189 040 €
Construction Maison de la Seine	192 154 €
Réhabilitation énergétique Gymnase Ferme du Temple	62 500 €
Rénovation énergétique de la Halle Freyssinet	485 000 €
Création d'une Cour Oasis école d' Orangis	544 894 €
Réhabilitation énergétique du GS de la Ferme du Temple	1 600 000 €
Sous-Total	4 031 148 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2024	8 382 696 €

Ainsi, l'investissement public reste important sur le territoire de notre commune pour répondre aux besoins de nos concitoyens et favoriser l'essor d'une ville durable et moderne pour le bien-être de nos concitoyens.

Montant du budget consolidé :

Le montant du budget consolidé est égal à 54 953 718,00 €.

➤ Structure de la dette :

Le remboursement du capital de la dette en 2024 est inscrit à hauteur de 4,6 M€. L'encours de la dette 01 janvier 2023 est de 31,4M€ contre 32,1M€ en 2024.

Éléments de synthèse	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Encours de la dette globale	31 427 297 €	32 198 591 €
Taux moyen	* 1.98 %	* 2.84 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11 ans 10 mois	* 12.55 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans 3 mois	6,6 ans

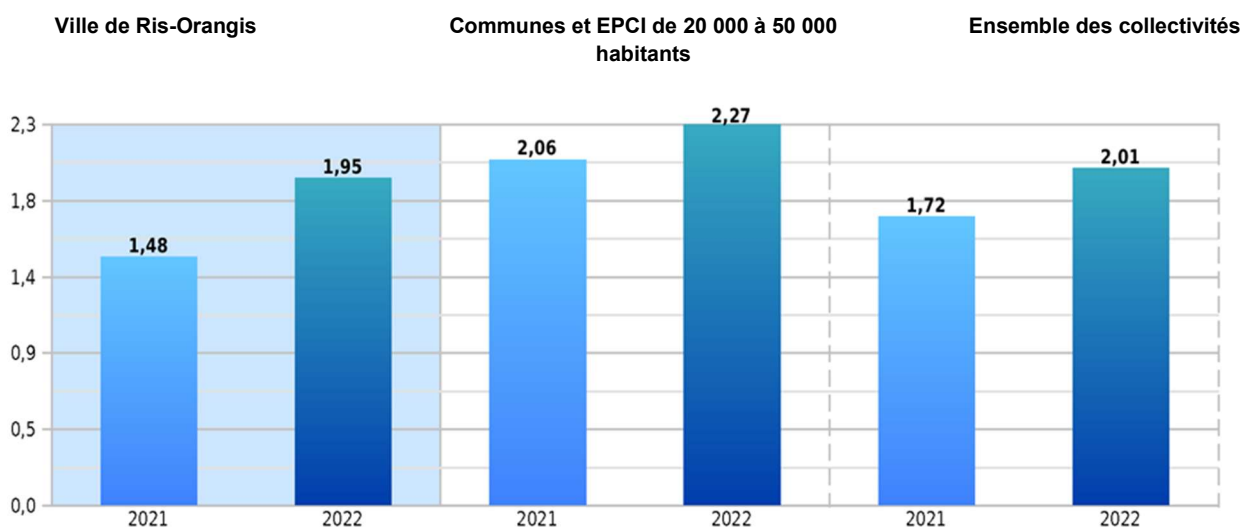
*La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

** Durée de vie moyenne :

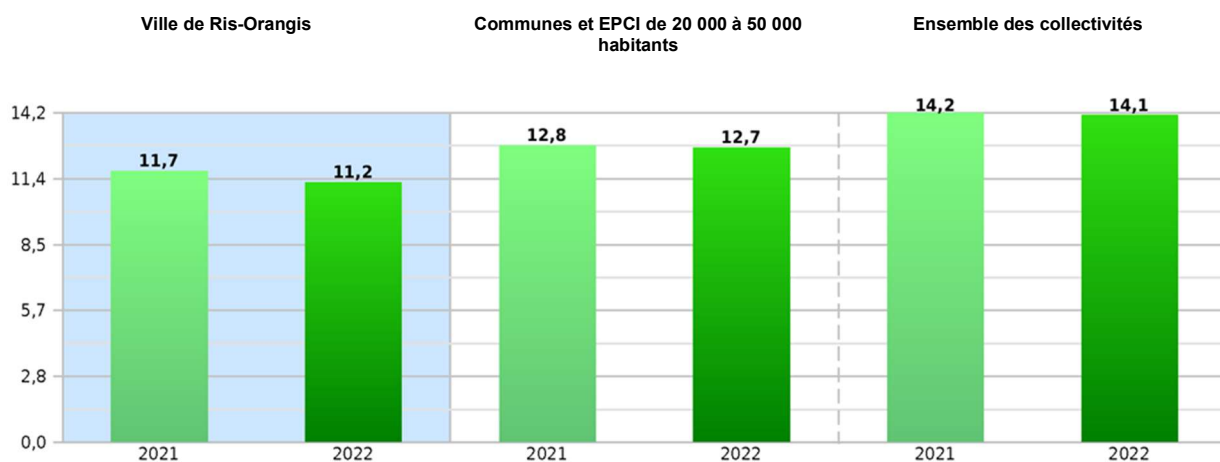
Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Le taux moyen de notre dette ressort à **2,84% en 2024**. Ce taux est inférieur de 20% par rapport au taux moyen des collectivités de même strate. **Cela représente une économie de l'ordre de 200K€ sur les intérêts payés chaque année.**

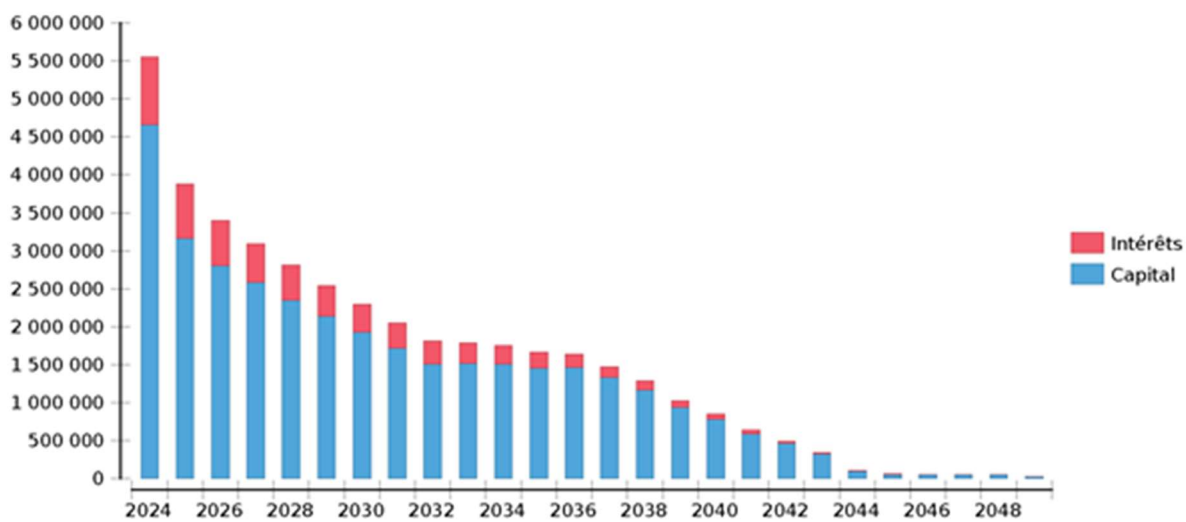
Taux moyen de la dette



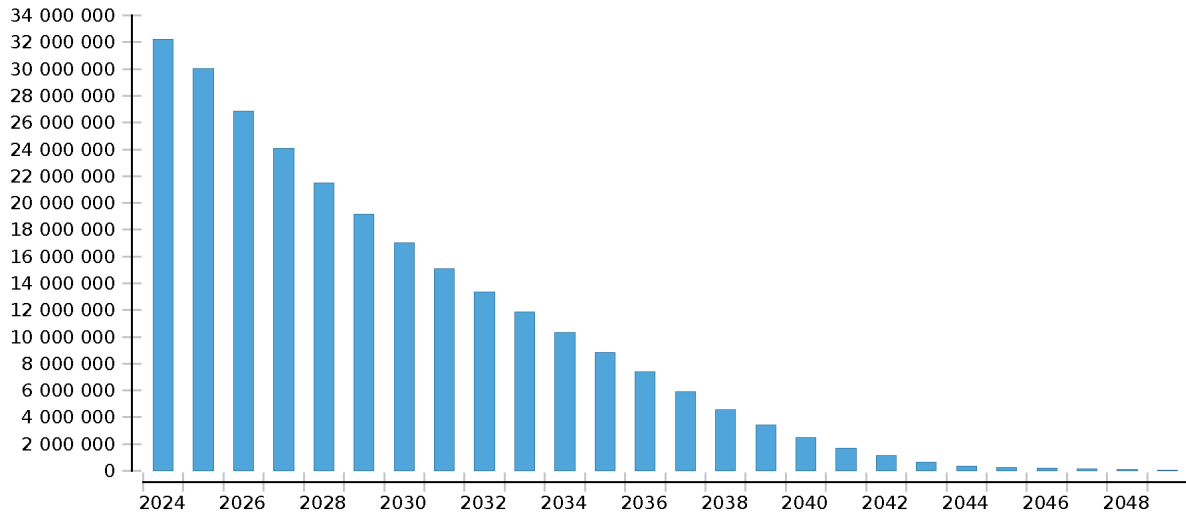
Durée de vie résiduelle (en années)



Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



➤ Les taux d'imposition :

Les taux sont maintenus au même niveau qu'en 2023 (identiques depuis 2010).

La fiscalité des ménages ne subira pas de hausse de taux.

Depuis 2023, plus aucun foyer ne paie la taxe d'habitation sur la résidence principale. Seules les résidences secondaires restent imposables à cette taxe.

Nature de la taxe	Taux 2024	Taux 2023
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	29,32%	29,32%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,11%	39,11%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112,59%	112,59%

Le vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des taxes foncières au vu des bases notifiées est le suivant :

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TH	2 248 125	4,32%	29,32%	659 150	66,86%
TFPB	44 078 790	4,45%	39,11%	17 239 215	4,45%
TFPNB	226 997	3,90%	112,59%	255 575	3,90%
TOTAL	46 553 911	4,44%		18 153 940	5,30%

Au vu des taux qui seront votés, le produit de ces trois taxes sera de 18,15M € (hors effet du coefficient correcteur pour garantir le maintien du produit de taxe d'habitation).

Les taxes directes (taxes foncières et taxe d'habitation) représentent 67,4% du produit des taxes et impôts et 48,8% des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Les principaux ratios financiers :**

Informations financières - ratios				Valeurs	Moyenne de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population			1 325,46 €	1 299,00 €
2	Produit des impositions directes / population			666,58 €	719,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population			1 365,47 €	1 494,00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population			279,26 €	344,00 €
5	Encours de la dette / population			1 073,00 €	1 006,00 €
6	Dotation globale de fonctionnement / population			146,83 €	198,00 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)			65,22%	62,30%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)			1,03	1,10
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)			1,04	1,16
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (2)			108,45%	93,60%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)			20,45%	23,10%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)			78,58%	67,40%
					*Site DGCL

LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE :

Au 1^{er} janvier 2024, au tableau des effectifs, la commune compte 562 agents titulaires et contractuels sur des postes permanents (assistantes maternelles comprises). 10 postes sont en doublon sur le tableau des effectifs du fait de deux positionnements administratifs sur les grades.

A ces effectifs, il faut ajouter 32 emplois aidés et apprentis (10 contrats PC, 1 contrat adulte relais, 12 volontaires service civique et 9 apprentis).

Fonctionnaires et contractuels :

	En 2022	En 2023	En 2024
Catégorie A	46	51	46
Catégorie B	38	49	50
Catégorie C	490	464	466
TOTAL	574	564	562

Depuis quelques années, la ville recrute de jeunes apprentis de 16 à 25 ans pour une première expérience professionnelle en lien avec une formation choisie. Les agents municipaux sont motivés pour transmettre alors leur savoir-faire.

Apprentis

H	F
4	5
TOTAL 9 apprentis	

Emplois aidés (PEC)

H	F
3	8
TOTAL 11 Contrats PEC	

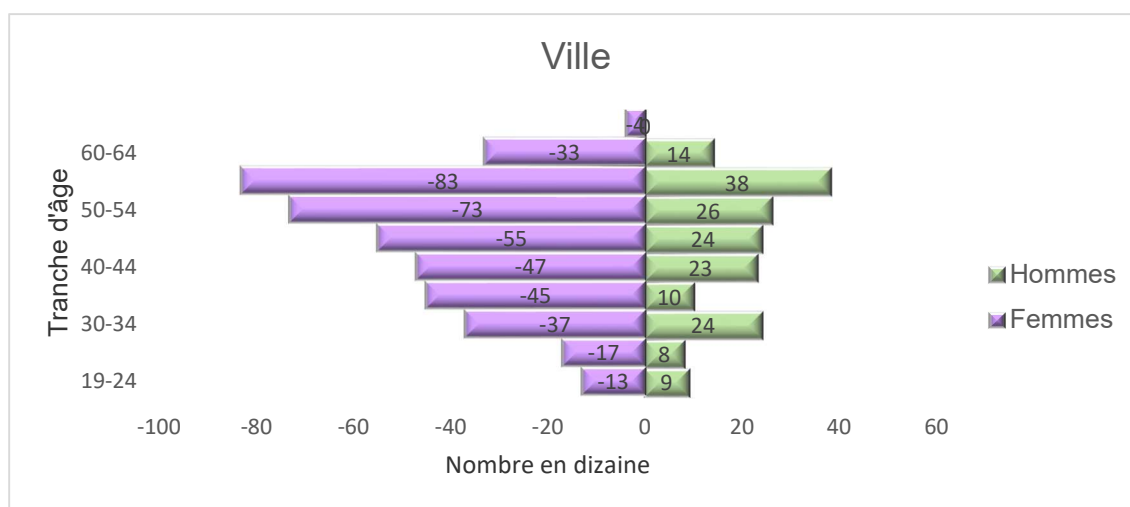
Services civiques

H	F
3	9
TOTAL 12 emplois de volontaires	

La répartition des agents par âge et sexe :

Les objectifs : Repérer les phénomènes de vieillissements.

Disposer d'une photographie de la répartition hommes/femmes par âge à une date donnée



L'âge moyen est élevé (55/59 ans).